



**Syndicat Mixte de la  
Jeune Loire et ses rivières**

La Séauve Sur Semène, le 24 septembre 2013

**Monsieur Maurice VINCENT**

*Président*

**SCoT SUD LOIRE**

46 rue de la Télématicque

BP 881

42 952 SAINT-ETIENNE CEDEX 1



**Réf.** : 078-13 CV/RG

**Objet** : Avis sur le projet arrêté de SCOT Sud Loire

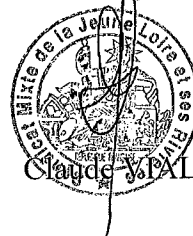
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'avis de Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses rivières sur votre projet arrêté de SCoT.

Vous trouverez ci-joint l'avis de la Commission SCoT concernant votre document.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat Mixte



1 Place de l'Abbaye - 43140 LA-SEAUVE-SUR-SEMENE

☎ : 04-71-66-29-05 Fax : 04-71-61-05-36

E-mail : [accueil@pays-jeuneloire.fr](mailto:accueil@pays-jeuneloire.fr)

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
d'Yssingeaux

Syndicat Mixte de la Jeune  
Loire et ses rivières

Mairie – 43200  
YSSINGEAUX

Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses rivières  
Commission Schéma de COhérence Territoriale  
Réunion du 11 juillet 2013

Décision n°2013-3

**Etaient présents :**

Yves CHAVENT, Jacques FAURE, Jean-Jacques SCHELL, Louis SIMONNET, Joseph CHAMPAVERT, Michel BONNEFOY, Alain OUILLON, GIRAUD Alain

**Assistait également à la réunion :**

Romain GAYTON

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L-5721-1 à L 5722-8 portant sur les Syndicats mixtes ouverts*

*Vu les statuts du Syndicat mixte de la Jeune Loire et ses Rivières, notamment l'article 9 portant sur la commission SCoT*

**Projet arrêté SCoT SUD LOIRE**

**Prise en compte du territoire de la Jeune Loire et ses Rivières dans le SCOT Sud Loire :**

Au vu des échanges économiques, résidentiels, et les flux de déplacements entre les territoires, le SCOT Sud Loire souhaite développer avec le territoire de la Jeune Loire des coopérations portant sur :

- Une nécessaire **harmonisation des deux SCOT** en matière d'attractivité résidentielle, économique et des déplacements ;
- **L'économie** en favorisant les échanges entre les laboratoires de recherche stéphanois et le tissu économique local ;
- **Le tourisme**, et notamment la valorisation du fleuve Loire ;
- **Les services** et notamment l'organisation de l'offre résidentielle en lien avec les services comme ceux liés à la santé ou à l'éducation (enseignement supérieur) ;
- **Les déplacements** en favorisant l'intermodalité et le rabattement des systèmes de transport altiligérien sur l'offre de transports collectifs Sud Loire.

**Par ailleurs, le SCOT Sud Loire affiche deux volontés sur les transports :**

- Un appui aux améliorations des grands axes transversaux du Massif Central et notamment l'axe Lyon/ Saint-Etienne/Le Puy ;
- Un appui à l'A45, au contournement Ouest de Saint-Etienne et à l'axe transversal Lyon/Toulouse.

Il est à noter que le Document d'Orientation et d'Objectifs préconise la continuation du travail d'étude pour améliorer la desserte Firminy/Saint-Etienne « en intégrant les besoins et leurs conséquences des diamétralisations possibles avec la desserte de la Haute-Loire ».

### **La commission SCoT,**

Après avoir pris connaissance du projet arrêté du SCoT SUD LOIRE, la Commission SCoT, à l'identique de l'avis sur la version précédente du SCoT rendue par le Syndicat Mixte de la Jeune Loire, considère comme positive la volonté de mettre en place des coopérations entre les territoires dans le domaine de l'économie et de la valorisation du fleuve Loire.

Sur la question de l'eau, il est réaffirmé la nécessité pour les deux territoires de travailler de manière coordonnée sur la question de la gestion de la ressource en eau (barrage de Lavalette).

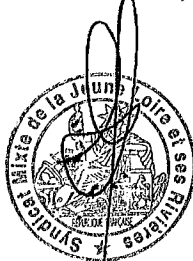
Au-delà de cette position, des réserves sont émises concernant :

- L'harmonisation des deux SCoT, si elle apparaît souhaitable, elle devra prendre en compte les volontés propres et les objectifs de développement du Pays de la Jeune Loire.
- La liaison ferroviaire Le Puy-en-Velay/Saint-Etienne, si la Commission note que les problématiques de la Haute-Loire, ainsi que les impacts des choix ligériens sur le fonctionnement de la ligne sont mieux pris en compte dans le SCoT, la volonté d'organiser un rabattement des transports altiligériens sur l'offre Sud Loire induit une rupture de charge supplémentaire pour les usagers altiligériens.

De manière plus générale, la Commission tient à rappeler l'importance des échanges entre les deux territoires et insiste sur la nécessaire préservation de la qualité des liaisons entre ceux-ci, au-delà même de la simple problématique ferroviaire, afin d'assurer un développement cohérent du territoire.

Fait à La Séauve sur Semène,  
Le 23 septembre 2013

Le Président,



Claude VIAL